

Note politique | CETA, l'autre traité transatlantique, signé avant le TTIP ?

[extrait]

Un traité transatlantique pourrait d'ores et déjà être signé dans l'année qui vient. Un traité négocié pendant les cinq dernières années entre l'Union Européenne et le Canada dans une complète opacité. Comme son alter-ego états-unien (le TAFTA), il s'agit d'un traité qui s'attache aux règles protégeant la santé publique, les travailleurs ou l'environnement, en les considérant comme des obstacles au commerce à limiter, et comme des coûts à minimiser.

Tandis que le TAFTA est encore en cours de négociation, un certain nombre de ses impacts concrets sur la santé, l'environnement et les droits sociaux en Europe risquent de se matérialiser bientôt à travers l'autre traité transatlantique, le CETA. La présente note développe brièvement quelques-unes des implications prévisibles du CETA (Accord économique et commercial global) qui justifient de s'y opposer en l'état, ainsi que certaines des questions importantes qui nécessitent réponse avant toute approbation de ce traité.

Dans les prochains mois, les gouvernements et parlementaires d'Europe pourraient déjà avoir à décider s'ils autoriseront la signature et la ratification du traité transatlantique connu sous le nom de CETA. Ce traité négocié entre l'Union Européenne (UE) et le Canada constitue un précédent inquiétant pour le TAFTA, et ouvre même déjà la porte à certaines de ses dispositions les plus controversées.

Le débat autour du TAFTA a atteint un niveau rare en Europe. Des millions de citoyens ont exprimé leurs préoccupations, et même leur opposition, à ce traité. Il s'agit d'un projet conçu par les firmes transnationales, qui l'avaient déjà suggéré il y a plus de 20 ans¹ avant qu'il ne soit endossé par nos gouvernements. Il est pensé comme un instrument pour abaisser les « barrières au commerce ». Or cette terminologie, dans la bouche des experts commerciaux, renvoie aux règles protégeant la santé, les travailleurs ou l'environnement. Ceux ci représentent des coûts et le traité cherche à les minimiser.²

S'il était signé, le CETA serait le premier traité dit de « nouvelle génération » entre l'UE et un pays du G7, c'est à dire le premier traité dépassant les aspects commerciaux classiques (droits de douane notamment) et s'attaquant directement aux réglementations. La Commission européenne a elle-même déclaré que « Concernant l'accès au marché pour les services et les investissements, le résultat du CETA [l'accord entre l'UE et le Canada] va bien plus loin que l'ALENA [Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique] », car il inclut « de nombreux autres éléments importants pour l'UE, comme la consolidation et des effets de cliquet sur les réglementations de secteurs économiques importants comme la poste, les télécoms, les services financiers, les services

¹Le « Transatlantic policy network », créé en 1992 et dont les membres incluent de grandes entreprises transnationales, a publié en 1994 un document intitulé « Toward Transatlantic Partnership. A European Strategy » qui promeut l'idée d'une « Zone de Libre-échange de l'Atlantique Nord » incluant déjà les principaux ingrédients du TTIP. http://www.tponline.org/WP/wp-content/uploads/2013/09/Toward_Transatlantic_Partnership_European_Strategy.pdf

²Pour en savoir plus sur le TTIP (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), voir notamment *Traité transatlantique (TTIP) : cartographie d'un partenariat controversé*, CNCD-11.11.11, 2015 www.cncd.be/pointsud-ttip ainsi que les articles publiés régulièrement sur www.cncd.be/ttip.

professionnels, etc.³ ». « Dans de nombreux domaines de négociation, le Canada a offert plus qu'il n'avait offert à d'autres partenaires de négociation jusque-là. C'est un résultat satisfaisant en soi, mais cela offrira aussi un solide marchepied pour nos négociations avec d'autres partenaires »⁴. Façon sans aucun doute de présenter le CETA comme un modèle et un précurseur du TTIP.

Un an après la « conclusion » des négociations du CETA, qui l'a lu ?

Les 25 et 26 septembre 2014, lors d'un sommet UE-Canada, les négociations du CETA ont été déclarées « conclues » et le texte de 1600 pages publié, mais le traité n'a jusqu'à présent pas été signé ni même paraphé. Depuis lors, quelles analyses ont été menées quant aux implications de ce texte ? Les partisans inconditionnels du TAFTA répètent souvent « pourquoi s'opposer à un traité qui n'existe pas encore ? Attendons la fin des négociations du TAFTA pour évaluer le résultat ».

Mais quelle évaluation du CETA a été conduite ? Les impacts concrets des nombreuses dispositions du CETA sur la vie de nos concitoyens sont-ils suffisamment bien connus pour que nos gouvernements autorisent sa signature ? Des nombreux décideurs politiques ont affirmé qu'ils n'accepteront pas aveuglément un TAFTA à n'importe quel prix, qu'ils refuseraient un traité qui menacerait les droits des citoyens. Mais il est clair, à la lecture du CETA, qu'il contient nombre de dispositions qui permettront l'abaissement des normes qui protègent les citoyens et donneront des pouvoirs nouveaux aux firmes transnationales pour freiner, voire empêcher, l'adoption de nouvelles réglementations protectrices encadrant leurs activités.

Nos gouvernements refuseront-ils de signer le CETA ? Ou au moins demanderont-ils, avant toute décision, que des réponses satisfaisantes soient apportées sur chacun des points de préoccupation et d'interrogation qui restent aujourd'hui ouverts ? Ou est-ce que le gain de croissance hypothétique de 0,09%, prédit dans l'étude officielle conduite en 2008 - avant le lancement des négociations-, justifie d'ignorer ces risques et de signer les yeux fermés ?

Que resterait-il comme marge de manœuvre démocratique ?

Le CETA serait le premier traité communautaire contenant un mécanisme d'arbitrage de type « ISDS » (Règlement des différends entre investisseurs et États)⁵. Ce mécanisme existe déjà dans plus de 2.500 traités en vigueur aujourd'hui, principalement entre des pays riches et des pays en développement. Il a été utilisé plus de 600 fois pour poursuivre des États devant des panels d'arbitrage. L'Allemagne a été poursuivie par Vattenfall, une entreprise énergétique suédoise, pour avoir choisi de sortir progressivement de l'énergie nucléaire. Vattenfall réclame 3,4 milliards d'euros au gouvernement fédéral allemand en compensation. L'Égypte est poursuivie par l'entreprise Veolia Environnement devant une cour d'arbitrage notamment pour sa décision d'augmenter le salaire minimum en 2012. Philip-Morris poursuit l'Australie et l'Uruguay pour leurs politiques de prévention anti-tabac. Le Canada a dû payer 13 millions USD pour avoir interdit un additif à essence toxique, en plus d'avoir été contraint de retirer son interdiction. Le Mexique a payé 40 millions USD sa décision de refuser une usine de traitement de déchets menaçant une réserve naturelle. Le gouvernement slovaque a

³Analyse approfondie par les syndicats européens des services publics des impacts de CETA sur ces derniers : Larry Brown, « The Problems With CETA; Why Should Anyone in Europe Care? », NUPGE http://www.epsu.org/IMG/pdf/CETA_and_Europe.pdf

⁴Cité par Larry Brown, op. cit.

⁵Une incertitude subsiste quant à savoir si l'accord de libre-échange UE-Singapour, qui contient également une clause ISDS, pourrait être signé avant le CETA. Mais ce traité fait l'objet d'une procédure à la cour de justice européenne initiée par la Commission européenne pour déterminer s'il s'agit d'un traité mixte, c'est-à-dire nécessitant une ratification au niveau des États Membres. Cette procédure lancée en juillet 2015 peut durer entre 12 et 18 mois, ce qui permet de penser que le CETA serait soumis à signature en premier.

déboursé 25 millions EUR pour avoir mis en œuvre une de ses principales promesses électorales, l'abrogation de la privatisation partielle du système d'assurance santé lancée par le gouvernement précédent.⁶

Il est bien plus préoccupant encore d'entendre un lobbyiste de l'industrie minière canadienne affirmer que la simple menace d'intenter une procédure d'arbitrage exorbitante peut suffire à faire reculer un projet de législation d'intérêt général avant même qu'il ne soit introduit au parlement⁷. Un ancien responsable canadien confirme que c'est une pratique courante et efficace⁸. L'utilisation de filiales étrangères pour avoir accès au système d'arbitrage n'est pas rare et cette pratique décuple l'impact qu'aurait l'entrée en vigueur d'un premier traité de ce type à l'échelle européenne, puisque son utilisation ne serait pas simplement réservée aux entreprises canadiennes. Par exemple, 81% des entreprises états-uniennes actives en Europe ont également des filiales au Canada et pourraient donc déjà intenter, via le CETA, des procédures contre des mesures publiques prises en Europe, sans attendre le TAFTA⁹

Rappelons qu'il n'a toujours pas été démontré que des investisseurs transnationaux font face aux États-Unis, au Canada ou en Europe à un traitement judiciaire inéquitable ou à un quelconque déni de justice, ce qui pourrait justifier le recours à l'ISDS. Introduire l'ISDS dans un accord entre l'UE et le Canada ou les USA semble bel et bien une solution à un problème qui n'existe pas. Les cours domestiques européennes et nord-américaines semblent suffisantes pour garantir les droits des citoyens et des entreprises locales. De plus, il n'y a pas de corrélation établie entre la conclusion d'un traité avec clause d'arbitrage et l'augmentation des flux d'investissements transatlantiques, comme l'a admis récemment la Commissaire au Commerce elle-même¹⁰.

La Commission européenne a annoncé le 16 septembre 2015 un « nouveau » système nommé ICS (Investment court system) qui remplacerait le système ISDS initialement prévu dans le TAFTA. Mais même ceux qui considèrent cette proposition comme satisfaisante devront constater qu'elle est sans effet si elle ne s'applique qu'au TAFTA, mais ni au CETA ni à l'accord UE-Singapour (un autre accord de libre échange de nouvelle génération). De plus, les « nouveautés » présentées par cet ICS ne touchent

⁶Des analyses plus avancées concernant le CETA, l'ISDS et les différents cas d'arbitrage cités ici sont disponibles ici : Pia Eberhardt, Blair Redlin, Cecile Toubeau, *L'AEGC: Marchander la démocratie*, 2014 <http://corporateeurope.org/fr/international-trade/2014/11/la-gc-marchander-la-d-mocratie> ; Cingotti N., *The hidden cost of EU trade deal*, Friends of the Earth, 2014 http://www.foeeurope.org/sites/default/files/publications/hidden_cost_of_eu_trade_deals_0.pdf ; Public Citizen, *Case Studies: Investor-State Attacks on Public Interest Policies*, 2014, <http://www.citizen.org/documents/egregious-investor-state-attacks-case-studies.pdf> .

⁷« C'est un outil de lobbying dans le sens où vous pouvez dire 'OK, si vous faites ça, on vous poursuivra pour une compensation'. Plus tard, Kirby ajoute : ça change leur comportement dans certains cas », Kip Keen, *Landmark Canada/EU trade agreement could have major implications for miners*, October 2013, <http://www.mineweb.com/mineweb/content/en/mineweb-political-economy?oid=209783&sn=Detail>

⁸« J'ai vu des courriers de cabinets d'avocats de New York et Washington DC adressée au gouvernement canadien concernant littéralement chacune des nouvelles réglementations environnementales [...]. Chaque nouvelle initiative était visée et la plupart n'ont jamais vu le jour. » Un ancien officiel canadien, cité par <http://www.thenation.com/article/right-and-us-trade-law-invalidating-20th-century?page=0,5>

⁹Public Citizen, "Tens of Thousands of U.S. Firms Would Obtain New Powers to Launch Investor-State Attacks against European Policies via CETA and TTIP", <http://citizen.org/documents/EU-ISDS-liability.pdf>

¹⁰« Les indications disponibles suggèrent que la présence d'un chapitre sur les investissements dans un traité UE-USA est très peu susceptible d'encourager les investissements au-delà du niveau prévisible sans ce chapitre. », *London School of Economics study on costs and benefits of an EU-USA investment treaty*, p.44 https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/260380/bis-13-1284-costs-and-benefits-of-an-eu-usa-investment-protection-treaty.pdf ; « la plupart des études n'ont pas montré 'd'effet causal direct ou exclusif' entre des traités sur l'investissement et le niveau d'investissement direct étranger, a répondu Cécilia Malström », *Positive effects of TTIP tribunals for investment unclear*, Euractiv, 2015 <http://www.bilaterals.org/?positive-effects-of-ttip-tribunals>

toujours pas au déséquilibre fondamental d'un système à sens unique, réservé exclusivement aux multinationales pour poursuivre des États, alors que ni les citoyens ni les États ne peuvent poursuivre des multinationales¹¹. Ce système, quel que soit son nom, favorise les investisseurs¹² et offre un outil puissant aux lobbyistes pour tuer dans l'œuf des mesures d'intérêt général avant qu'elles soient discutées publiquement. Pour ces raisons, ce système partial et inutile ne doit être ni réformé ni renommé, mais abandonné. C'est pour cette raison que 97% des réponses à la consultation publique de la Commission européenne sur l'ISDS – basée sur le texte de l'ISDS « réformé » du CETA – ont clairement rejeté l'arbitrage d'investissement sous quelque forme que ce soit.¹³

Le CETA serait également le premier traité européen à inclure une approche de **libéralisation des services via des « listes négatives »**. Cela signifie que toutes les catégories d'activités de services (qui représentent 70% de l'économie européenne) seront ouvertes à la concurrence avec des opérateurs privés marchands, à l'exception des services explicitement mentionnés dans une liste. L'inclusion de clauses dites de « statu quo » et de « cliquet » empêchera l'intervention future pour ramener des services non listés hors de la concurrence. Ces derniers pourront bien être libéralisés davantage à l'avenir, mais pas re-réglementés¹⁴. De plus, tout secteur libéralisé dans le futur au sein de l'UE sera automatiquement ouvert aux entreprises canadiennes. Au-delà de la question démocratique qui se pose lorsqu'un gouvernement d'aujourd'hui restreint à ce point la marge de manœuvre des gouvernements futurs, un travail d'analyse substantiel reste à faire concernant les listes négatives incluses au CETA pour chacun des États Membres européens. Les parlements sont-ils informés des choix de l'UE et de leur gouvernement au regard des réglementations et préférences nationales ? Quels secteurs de l'économie seront-ils encore autorisés à réglementer et lesquels seront interdits ? Quelles règles en vigueur aujourd'hui devront être abrogées demain suite au CETA ? Quel implication sur ce que chaque État membre définit comme service public et comme service d'intérêt général¹⁵ ? Par exemple, l'Allemagne est le seul pays à prévoir explicitement l'exclusion de toute forme de libéralisation de son système national de sécurité sociale¹⁶. Une exemption aussi large n'est pas reprise pour les autres pays. Cela signifie-t-il que des portions des services de protection sociale

¹¹Plusieurs réactions à cette annonce et analyse des nouvelles propositions sont disponibles sur la page *ISDS reform plan retains privileged corporate justice system*, Seattle to Brussels Network, <http://www.s2bnetwork.org/isds-reform/>. D'autres analyses de l'approche de « réformes » de l'ISDS adoptée par la Commission : Gus Van Harten, *A Parade of Reforms: The European Commission's Latest Proposal for ISDS*, Osgoode Hall Law School, 2015 http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2603077, Gus Van Harten, *A Report on the Flawed Proposals for Investor-State Dispute Settlement (ISDS) in TTIP and CETA*, Osgoode Hall Law School, 2015, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2595189, <http://corporateeurope.org/international-trade/2014/04/still-not-loving-isds-10-reasons-oppose-investors-super-rights-eu-trade> et *ISDS: Spreading the disease instead of looking for a cure*, Seattle to Brussels Network, 2015, www.s2bnetwork.org/isds-statement/.

¹²En effet, selon la CNUCED, 60% des cas sont conclus en faveur des investisseurs au détriment des États. Voir World Investment Report 2015, UNCTAD, http://unctad.org/en/PublicationChapters/wir2015ch3_en.pdf

¹³Parmi les milliers de réponses à cette consultation, plusieurs offrent une analyse précise de l'ISDS dans CETA citons-en deux : *Statement of Concern about Planned Provisions on Investment Protection and ISDS in the TTIP*, 121 academics, Kent Law School, 2014 https://www.kent.ac.uk/law/isds_treaty_consultation.html ; et la réponse proposée par le CNCD-11.11.11 : <http://www.cncd.be/Traite-transatlantique-repondons>.

¹⁴Comme expliqué par le gouvernement canadien dans *Technical Summary of the Final Negotiated Outcomes*, October 2013, <http://international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/understanding-comprendre/technical-technique.aspx?lang=eng>

¹⁵Comme exposé par Pascal Kerneis, lobbyiste pour le European Services Forum, au Parlement wallon en juin 2015 : http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2014_2015/CRAC/crac166.pdf

¹⁶European Commission, "Consolidated CETA Text", Published on 26 September 2014, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2014/september/tradoc_152806.pdf, p. 1575

aujourd'hui assurés par des acteurs sociaux sous contrat ou par les pouvoirs publics eux-mêmes pourraient demain être ouvertes à la concurrence avec des entreprises privées nord-américaines ? Ce n'est là qu'une des nombreuses questions soulevées par la lecture des 334 pages de listes négatives du CETA.¹⁷

Le CETA serait également le premier traité européen incluant un chapitre sur la « coopération réglementaire », afin de « réduire les différences de réglementation non nécessaires » de part et d'autre. Il établirait une nouvelle institution, le « Forum de coopération réglementaire », où les « actions de réglementation envisagées » en Europe devront être communiquées « le plus tôt possible » au Canada (et inversement), y compris de « l'information non publique »¹⁸ avec un objectif d'harmonisation maximale. Il est également prévu de consulter les « parties prenantes ». La pratique actuelle dans les institutions européennes montre que ce terme couvre essentiellement des représentants des intérêts des grandes entreprises transnationales, pour la simple raison qu'elles ont largement plus de moyens humains et financiers que les personnes engagées pour défendre l'intérêt général (sous ses diverses formes : consommateurs, travailleurs, environnement...).¹⁹ Ce système sera probablement encore bien plus élaboré dans le TAFTA, mais la version proposée dans le CETA pose déjà des questions. Ce mécanisme fait de CETA un traité « vivant », qui ne fait pas qu'influencer les normes et règles actuelles telles que stipulé dans le traité ; il modifie également les processus de décision démocratiques européens pour le développement de règles futures. Si de futures lois et directives sont présentées à des parlements avec une étiquette « pré-négocié en coulisses et harmonisé avec nos partenaires transatlantiques et l'industrie ; peut être amendé, mais cela créerait de nouvelles barrières au commerce », ne serait-ce pas là un pas supplémentaire vers le gouvernement des politiques publiques au gré des hypothèses économiques et des intérêts financiers de court terme ? Cette dynamique de « coopération réglementaire » a déjà freiné l'ambition de l'Europe avant même la conclusion des négociations du CETA et du TAFTA. Des décisions politiques ont déjà été affaiblies, notamment la Directive qualité des carburants, l'encadrement de pesticides reconnus comme perturbateurs endocriniens potentiellement cancérigènes, ou l'importation d'OGM²⁰. Le CETA ne mentionne pas le principe de précaution, fondamental dans le cadre réglementaire européen et garanti par l'article 191 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. Au contraire l'objectif du CETA comme du TAFTA est aussi de faire reconnaître les méthodes de test et d'approbation scientifique en usage en Amérique du Nord, où la preuve certaine de l'innocuité d'un nouveau produit n'est pas indispensable a priori pour le commercialiser.

Le CETA prévoit aussi **d'ouvrir davantage le commerce de biens et services à la concurrence sans socle de droits communs solides**, mettant ainsi en compétition et sous pression les travailleurs, les systèmes sociaux et environnementaux. Pourtant, le Canada avait proposé pendant les négociations

¹⁷ European Commission, Op. Cit., pp 1200 à 1634

¹⁸ Chacune de ces expressions est tirée du chapitre « coopération réglementaire » du CETA, European Commission, Op. Cit., pp 396 à 403

¹⁹ C'est illustré par exemple par le fait que l'industrie financière consacre 30 fois plus d'argent à ses activités de lobbying que les groupes qui promeuvent la régulation des banques pour protéger l'intérêt général (Corporate Europe Observatory, AK et OGB, « *The Fire Power of the Financial Lobby* », 2014) ou encore par le fait que plus de 90% des réunions tenues par la Commission européenne avec des « parties prenantes » avant le lancement des négociations du TTIP se sont tenues avec des représentants du business (Corporate Europe Observatory, *Who lobbies most on TTIP?*, July 2014, <http://corporateeurope.org/international-trade/2014/07/who-lobbies-most-ttip>)

²⁰ Voir *The tar sands mystery and the smoking TTIP gun*, EurActiv, 2014 <http://www.euractiv.com/sections/energy/tar-sands-mystery-and-smoking-ttip-gun-301552>, *EU dropped pesticide laws due to US pressure over TTIP, documents reveal*, The Guardian, 2015 <http://www.theguardian.com/environment/2015/may/22/eu-dropped-pesticide-laws-due-to-us-pressure-over-ttip-documents-reveal>, *Juncker's empty GMO offer – is TTIP already in force?*, Friends of the Earth Europe, 2015, <https://www.foeeurope.org/junckers-empty-gmo-offer-220415>

d'inclure des sanctions en cas de non-respect de droits au travail internationalement reconnus²¹. La Commission européenne a refusé. Comment des gouvernements préoccupés par la protection de leurs citoyens pourraient-ils signer un traité qui instaure une nouvelle discipline commerciale soumise à des sanctions dissuasives mais déconsidère les droits des travailleurs au point de simplement les citer sans les assortir de mécanisme pour les faire respecter ?

De nombreuses autres questions restent ouvertes et nécessitent des analyses dans des domaines d'expertise très variés : quel sera l'impact de l'engagement à ouvrir les **marchés publics à la concurrence nord-américaine** à tous les niveaux d'administration ? Cela limitera-t-il la capacité d'autorités locales de promouvoir le développement et l'emploi local à travers des clauses sociales et environnementales par exemple²²? Quels **paysans** perdront les marchés pris par les quotas de 50.000 tonnes de bœuf et 75.000 tonnes de porc supplémentaires que le CETA autorise d'importer dans l'UE²³ ? Le CETA a-t-il des implications nouvelles renforçant le droit de firmes agro-industrielles de breveter le vivant et poursuivre en justice des fermes qui enfreindraient leur « droits de propriété intellectuelle », même via la contamination de graines venues de champs voisins²⁴? Quels **effets sur le reste du monde et en particulier sur les pays en développement** en termes de détournement des flux commerciaux et de définition de règles *de facto* mondiales imposées par les pays riches²⁵ ?

La décision clé peut-être imminente : la signature, longtemps avant la ratification nationale

A ce jour, il n'y a pas d'information publique précise concernant le calendrier d'approbation du CETA. Il pourrait rester dans une phase de « toilettage juridique » et de traduction du texte pendant encore plus d'un an avant que des gouvernements et parlements aient à se prononcer. Mais le CETA pourrait tout aussi bien être signé par les gouvernements avant la fin 2015, et dès lors approuvé par le Conseil puis soumis au vote du Parlement européen au printemps 2016. Face à une telle incertitude, et au risque d'être mis devant le fait accompli - une annonce soudaine au sortir d'une réunion du Conseil que le traité a été signé sans la concertation préalable nécessaire, comme ce fut le cas en 2009 lorsque nos gouvernements ont donné mandat (secret) à la Commission de lancer ces négociations, il n'est certainement pas trop tôt pour exiger que le débat public ait lieu dès aujourd'hui.

Tandis que le TAFTA est encore en cours de négociation, probablement pour un bon moment, le CETA risque d'être approuvé bien avant lui. Le CETA sera probablement soumis aux votes des parlements nationaux – et régionaux en Belgique – mais pas avant des années²⁶. Entre-temps, le CETA pourrait

²¹Voir la proposition canadienne à partir de la p. 349 ici <http://eu-secretdeals.info/upload/2014/02/CETA-Sustainable-Development-Labour-Enviro-Jan14.pdf>

²²Voir l'annexe X-01, à partir de la page 633, qui reprend la longue liste d'autorités publiques, en ce compris par exemple des universités, et des secteurs d'appels d'offre publics qui devront être ouverts à soumissions internationales. European Commission, Op. Cit.

²³Brussels Briefing on Agriculture – All you need to know for the month of October 2013, viEUws www.vieuws.eu/food-agriculture/brussels-briefing-on-agriculture-all-you-need-to-know-for-the-month-of-october-2013/

²⁴Préoccupations soulevées pendant les négociations par *Food, Agriculture and CETA*, CBAN, 2012 <http://www.cban.ca/Resources/Topics/Trade/Food-Agriculture-and-CETA>

²⁵«Ce type d'intégration 'profonde' est plus ambitieuse que tout ce qui se trouve sur la table de l'OMC. D'autres pays riches devraient l'utiliser comme base pour leurs négociations entre eux. Si le Canada et l'UE peuvent s'accorder sur, par exemple, les processus de validation des médicaments ou les certifications professionnelles, cela pourrait devenir des normes mondiales », The Economist, cité par Larry Brown, Op. Cit.

²⁶C'est le cas par exemple de l'accord de libre-échange UE-Colombie-Pérou qui a été approuvé en 2012 au Parlement européen, est entré en vigueur en 2013 mais en 2015, certains parlements nationaux européens n'ont toujours pas voté ce traité (notamment le parlement fédéral belge).

être mis en « application provisoire » dès son approbation par le Conseil et par le Parlement européen. C'est donc dès aujourd'hui, tant que leur voix a le plus de chance d'être entendue, que les parlements et gouvernements, partout en France et en Europe, doivent lancer ce débat, avant toute décision concernant la signature. A tous les niveaux de pouvoirs, on a entendu des déclarations s'engageant à ne pas accepter un traité transatlantique à n'importe quel prix. Quels gouvernements passeront des paroles aux actes et empêcheront la signature de ce traité transatlantique ?

Conclusion et recommandations

De nombreuses organisations de la société civile ont déjà exprimé leur refus du CETA et leur opposition à sa signature.²⁷ Plus de 2,75 millions de citoyens européens ont affirmé leur volonté de stopper le CETA²⁸. Des centaines de territoires se déclarent « hors TAFTA », « hors TAFTA et CETA » ou opposés à plusieurs des dispositions de ces traités.²⁹

- Le CETA est en quelque sorte un « cheval de Troie » du TAFTA. Des dispositions qui sont très largement contestées dans le TAFTA ne peuvent être introduites pour la première fois au niveau européen par la porte dérobée du CETA ;
- Le CETA serait le premier traité européen à inclure une clause d'arbitrage ISDS, la libéralisation par défaut de tous les secteurs de service par une approche de « listes négatives » et la création d'un labyrinthe de lourdeurs administratives qui ralentirait voire empêcherait la mise en place future de réglementations protégeant les droits des citoyens, sous le nom de « coopération réglementaire » ;
- Alors que le texte complet de 1.600 pages du CETA est publié depuis un an et qu'il pourrait être signé dans les prochains mois, l'analyse systématique de ses implications concrètes et le débat public n'ont pas eu lieu à la hauteur des enjeux de ce traité ;
- Dans ces conditions, les gouvernements des États membres européens doivent refuser la signature du CETA.
- Les parlements nationaux et européens doivent annoncer dès aujourd'hui leur intention de refuser la ratification du CETA, interpellier les gouvernements sur les questions soulevées par ce traité, organiser des auditions et préparer des résolutions appelant à refuser cette signature.

En savoir plus

- Actualité et analyses concernant le CETA : <https://www.collectifstopptafta.org/> ; <https://www.libre-echange.info> ; www.cncd.be/ceta
- *Traité transatlantique (TAFTA) : cartographie d'un partenariat controversé*, CNCD-11.11.11, 2015, www.cncd.be/pointsud-ttip

²⁷Notamment une alliance d'une centaine d'organisations (syndicats, ONG, partis politique, réseaux citoyens, etc.) fédérées autour du collectif Stop Tafta : <https://www.collectifstopptafta.org/>

²⁸Sur l'initiative citoyenne européenne auto-gérée « STOP TTIP & CETA » : <https://stop-ttip.org/fr/>

²⁹Voir carte des zones hors TAFTA en France et en Europe : <https://ttip-free-zones.attac.org/> (encore en construction au moment de finir cette note, en septembre 2015)

- Autres analyses et publications concernant le CETA, sur le site web du réseau Seattle To Brussels : www.s2bnetwork.org/tag/ceta/